

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date des convocations
03/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi seize septembre à dix- heures le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de Mme DUMOULIN Stéphanie

Nombre de membres :

Convoqués : 9
Présents : 7
Absents : 2

Etaient présents : Mmes DUMOULIN Stéphanie, BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, LABROSSE Marie-Claire, Mr MILLET Michel,
Absente ayant donné pouvoir : Mme THEVENET Marion (pouvoir donné à BRUNEL Julie),
Etait excusé : BLONDEAU Philippe

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT SOCIAL A LA CCBSB

Il s'agit d'informer le conseil d'administration du renouvellement de la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale de Chauffailles et la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne de la mise à disposition de Madame Françoise LAROCHE Agente Sociale Principale 1ère classe, sous l'autorité de sa Présidente, pour exercer des missions d'entretien des matériels et locaux au sein du Pôle Enfance-Jeunesse, pour une durée d'un an à 28 h hebdomadaire et à compter du 1er septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente à renouveler tous les documents relatifs au renouvellement de cette convention.

Vote : unanimité

~~Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le~~

LES MEMBRES PRESENTS

Pour copie conforme,

Mme le Maire, Présidente du C.C.A.S.

P/Mme le Maire
Présidente du C.C.A.S.
et par délégation
La Vice-Présidente



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date des convocations 03/09/2024 L'an deux mille vingt quatre, le lundi seize septembre à dix- heures le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de Mme DUMOULIN Stéphanie

Nombre de membres :
Convoqués : 9
Présents : 7
Absents : 2
Étaient présents : Mmes DUMOULIN Stéphanie, BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, LABROSSE Marie-Claire, Mr MILLET Michel,
Absente ayant donné pouvoir : Mme THEVENET Marion (pouvoir donné à BRUNEL Julie),
Était excusé : BLONDEAU Philippe

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT SOCIAL A LA MAIRIE

Il convient d'établir une convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Mairie pour la mise à disposition de Madame Françoise LAROCHE, Agente Sociale Principale 1ère classe, sous l'autorité de sa Présidente, pour exercer des missions au service restaurant scolaire de l'école maternelle Bourgogne, pour une durée d'un an, à compter du 1er septembre 2024 à raison de 5h00 hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente à renouveler tous les documents relatifs à l'établissement de cette convention.

Vote : unanimité

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le

LES MEMBRES PRESENTS

Pour copie conforme,
Mme le Maire, Présidente du C.C.A.S.

P/Mme le Maire
Présidente
et par
La Vice-Présidente
(S & L)



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date des convocations
03/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi seize septembre à dix- heures le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de Mme DUMOULIN Stéphanie

Nombre de membres :

Convoqués : 9
Présents : 7
Absents : 2

Etaient présents : Mmes DUMOULIN Stéphanie, BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, LABROSSE Marie-Claire, Mr MILLET Michel,
Absente ayant donné pouvoir : Mme THEVENET Marion (pouvoir donné à BRUNEL Julie),
Etait excusé : BLONDEAU Philippe

OBJET : ANNULATION ABONNEMENT UNCCAS

N'utilisant que la version électronique de l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale), il convien d'annuler l'abonnement annuel du format papier à compter de cette année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente à annuler l'abonnement annuel du format papier à compter de cette année 2024.

Vote : unanimité

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le

LES MEMBRES PRESENTS

Pour copie conforme,

Mme le Maire, Présidente du C.C.A.S.

P/Mme le Maire
Présidente
et par
La Vice-Présidente



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date des convocations 03/09/2024 L'an deux mille vingt quatre, le lundi seize septembre à dix- heures le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de Mme DUMOULIN Stéphanie

Nombre de membres :
Convoqués : 9
Présents : 7
Absents : 2

Etaient présents : Mmes DUMOULIN Stéphanie, BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, LABROSSE Marie-Claire, Mr MILLET Michel,
Absente ayant donné pouvoir : Mme THEVENET Marion (pouvoir donné à BRUNEL Julie),
Etait excusé : BLONDEAU Philippe

OBJET : TARIF PLACES DE PARKING A LA RESIDENCE AUTONOMIE

De nombreux résidents possèdent une voiture mais le nombre de garages est insuffisant et le parking est très souvent surchargé par les intervenants à domicile et les visiteurs. Il est proposé de mettre à la location certaines places et de les matérialiser.

Rappel : Tarif Garage 40,90 €/mois et tarif cave 25 €/mois

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration acceptent que soit appliquer le tarif de 15€/mois la place de parking.

Vote : unanimité

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le

LES MEMBRES PRESENTS
Pour copie conforme,
Mme le Maire, Présidente du C.C.A.S.

P/Mme le Maire
Présidente du Centre
et par délégation
La Vice-Présidente
Chauffailles (S & L)

